



...le rapport d'information

« MENACES SUR LA BIODIVERSITÉ MONDIALE : PASSER DES PROMESSES AUX ACTES »

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable ne pouvait pas manquer un **événement majeur et très attendu sur la biodiversité**. Une délégation constituée en son sein et conduite par Guillaume Chevrollier, vice-président de la commission, a ainsi participé au **Congrès mondial de la nature organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)** qui s'est tenu à Marseille en septembre 2021.

La délégation sénatoriale a pris la mesure de la **mobilisation des acteurs**. La **conviction de l'urgence d'agir en faveur de la biodiversité** et de sa préservation est de plus en plus largement partagée. C'est un **signe encourageant pour la réussite de la COP15** au printemps prochain, à **condition que les ambitions des États ne faiblissent pas** au moment d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques bénéfiques à la biodiversité.

Ces rendez-vous internationaux, largement médiatisés et réunissant des acteurs clefs de la biodiversité, font progresser le **changement de paradigme en faveur de la transition écologique**. Le **développement durable**, dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale, est devenu le **cadre conceptuel d'un nombre croissant de décideurs et d'acteurs économiques**.

La délégation insiste néanmoins sur **l'écart subsistant entre cette prise de conscience et les actes** pour remédier aux pertes de biodiversité : il est **impératif que les promesses se retrouvent dans les crédits budgétaires et les textes législatifs** si l'on souhaite enrayer efficacement le déclin de la biodiversité.



La délégation sénatoriale avec la secrétaire d'État chargée de la biodiversité et les députés lors du premier sommet des parlementaires francophones engagés pour la nature et le climat (10 septembre 2021)

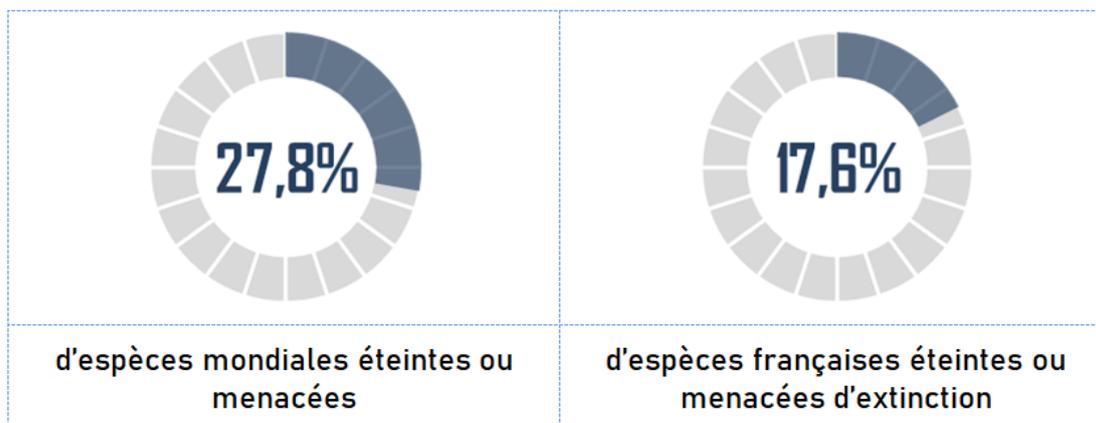
1. L'ADOPTION DE MOTIONS AMBITIEUSES ET D'UN MANIFESTE LUCIDE QUI RAPPELLENT L'URGENCE À AGIR AVANT LA COP15

« La prise de conscience de l'érosion de la biodiversité a pendant longtemps progressé plus lentement que la cause climatique en raison de son caractère silencieux et non spectaculaire. »

Bruno Oberle, directeur général de l'UICN

Le retard dans l'appréciation de l'urgence en matière de biodiversité par rapport à l'urgence climatique est aujourd'hui en passe d'être résorbé. Le discours d'ouverture du congrès du Président de la République a été l'occasion de mettre en exergue les synergies entre les deux phénomènes : « le climat, la nature et l'humanité sont inséparables » et « à chaque fois qu'on recrée de la biodiversité, on apporte une solution au dérèglement climatique. »

La **dégradation de la biodiversité**, appréciée au regard de la liste rouge¹ des espèces menacées mise à jour en septembre 2021, est suffisamment **éloquente pour engager les États à l'action**.



Face à ce constat implacable, Bruno Oberle a témoigné auprès de la délégation de la **nécessité de changer les modes de vie** afin de faire cesser le déclin de la diversité biologique. Pour cet expert, les **changements doivent être « rapides, forts et drastiques »**, s'appuyer sur des réformes systématiques et s'inscrire dans un cadre multilatéral et coopératif, les espèces ne connaissant pas les frontières.

Le manifeste de Marseille adopté le 10 septembre 2021 insiste lui aussi sur le fait que « *notre fenêtre de tir pour réagir à ces urgences interdépendantes et partager équitablement les ressources de notre planète se réduit très vite.* »

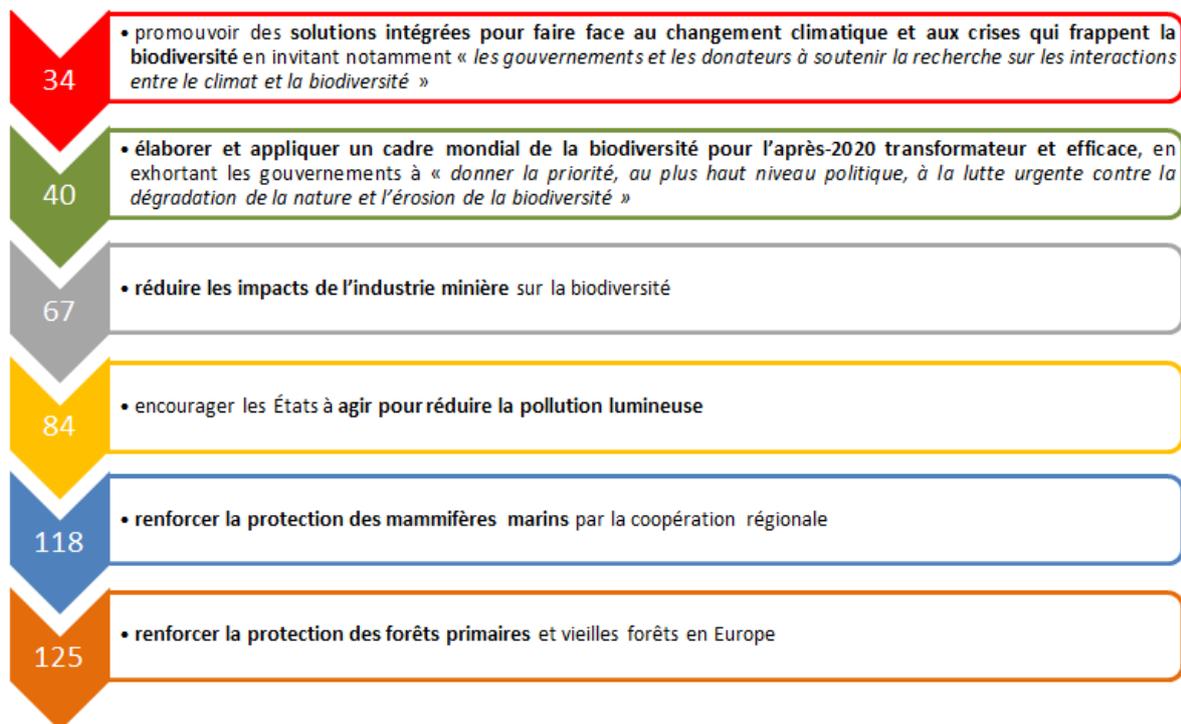
A. L'ADOPTION DE MOTIONS DANS LA CONTINUITÉ DES TRAVAUX DE LA COMMISSION QUI NÉCESSITENT UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE

28 motions² dites « **nouvelles et urgentes** » adoptées au congrès posent des jalons et mettent l'accent sur des politiques à fort impact environnemental.

¹ La liste rouge constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales, avec 128 918 espèces recensées et analysées.

² Les motions sont le moyen par lequel les membres de l'UICN influencent des tierces parties, guident la politique et le programme de l'UICN. Même si elles n'ont pas de valeur contraignante au sens juridique du terme, leur adoption leur confère visibilité et légitimité, les transformant en des orientations et des cadres d'action proposés aux pouvoirs publics.

DES AVANCÉES GRÂCE AUX MOTIONS ADOPTÉES



Ces motions esquissent une **feuille de route** et permettent d'inscrire à l'agenda international des solutions renforcées par la coopération multilatérale. Elles constituent un **éventail d'actions pragmatiques et ambitieuses à la disposition des États** et des acteurs locaux.

B. L'UICN, UN ACTEUR CAPABLE D'ÉVOLUER POUR ÉTUDIER LES INTERACTIONS CLIMAT-BIODIVERSITÉ ET ASSOCIER LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Au-delà des réflexions de fond, le congrès de Marseille a également été l'occasion de **renforcer la capacité d'expertise de l'UICN** en adaptant son mode de fonctionnement et sa gouvernance aux évolutions aussi bien scientifiques que politiques.

1. Une commission nouvelle dédiée au changement climatique

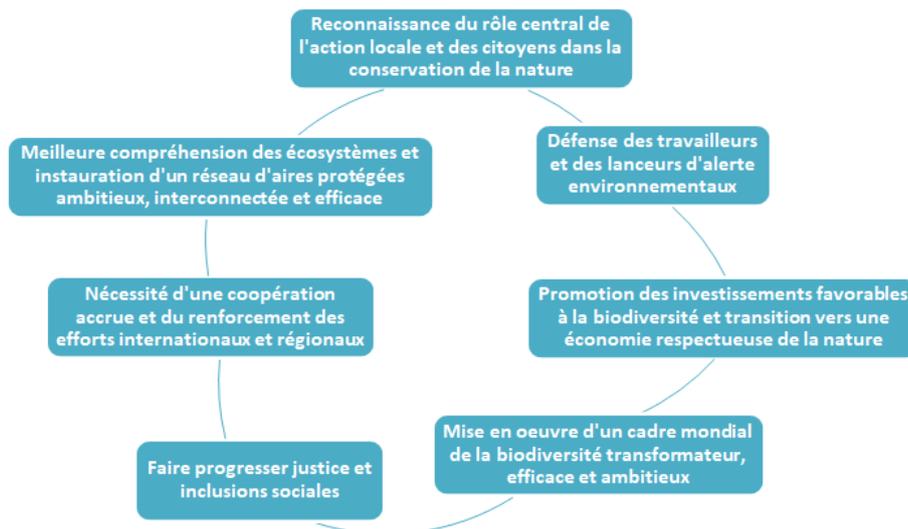
- **Pour aborder de front les crises jumelles** du climat et de la biodiversité, tout en recrutant de nouveaux experts
- **Et décloisonner les approches** et mettre en oeuvre des politiques transversales.

2. Les collectivités locales reconnues comme membres à part entière

- **Inclure les autorités infranationales** dans la structure de l'UICN, avec un droit de vote collectif d'une voix
- Ce qui favorise une **meilleure articulation des niveaux d'action** et permet la mise en oeuvre du **principe de subsidiarité**.

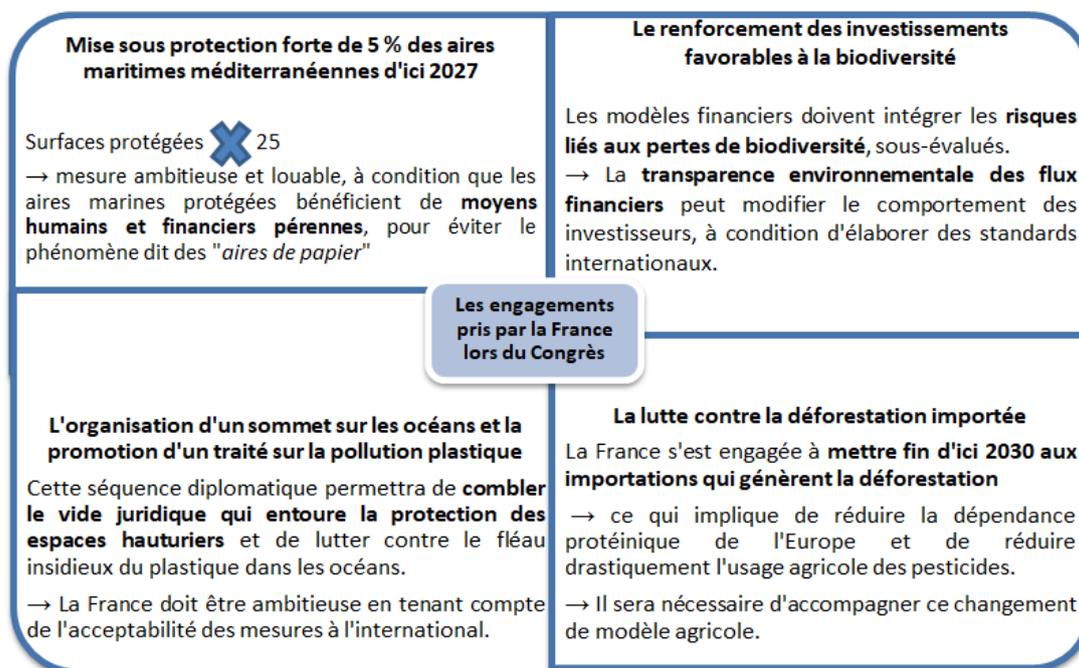
C. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN TÊTE DE L'ORDRE DU JOUR DES AGENDAS POLITIQUES, UNE PRIORITÉ AFFIRMÉE À L'ISSUE DU CONGRÈS

Les principales recommandations du manifeste de Marseille adopté pour l'élaboration de politiques de conservation de la nature ambitieuses et socialement justes



2. LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA FRANCE À L'OCCASION DU CONGRÈS, UN VOLONTARISME QUI APPELLE DES ACTES

En sa qualité de pays hôte, la France se devait d'affirmer ses **ambitions** et de mettre en avant des **engagements forts en faveur de la biodiversité**, ce qu'elle a fait autour de **4 axes**.



La commission estime **essentiel que les engagements pris soient traduits dans le cadre d'une politique de reconquête de la biodiversité globale** et évalués avec des indicateurs de suivi spécifiques tout au long de leur mise en œuvre. **La biodiversité ne peut se contenter d'être l'objet de discours, il est temps de passer à des actes forts.** Les scientifiques ne cessent d'alerter sur la **criticité du moment** et l'impérieuse nécessité de contrer le déclin de la biodiversité, dans l'intérêt même des sociétés humaines. Il en va de la **crédibilité de notre parole à l'international.**

3. LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU DE PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES ENGAGÉS POUR LA NATURE ET LE CLIMAT

La délégation sénatoriale et celle de l'Assemblée nationale ont initié la création d'un **réseau des parlementaires francophones engagés pour la nature et le climat**.

Signée par 13 députés français, 7 sénateurs, 2 députés du Sénégal, une députée européenne, une députée belge et une conseillère nationale de Suisse¹, cette déclaration mentionne les constats et préoccupations qui ont conduit les parlementaires francophones cosignataires à proposer la création d'un **réseau transpartisan et indépendant**. Conçu comme une instance de partage et de mutualisation des expériences et des réussites en faveur de la conservation de la nature, ce réseau vise à **améliorer l'efficacité des outils législatifs et réglementaires bénéfiques au climat et à la biodiversité**.

Les engagements pris par les parlementaires fondateurs du réseau



POUR EN SAVOIR +

- Consulter le rapport d'information : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-067-notice.html>



Jean-François Longeot
Président
Sénateur du Doubs
(Union Centriste)



Guillaume Chevrollier
Vice-Président
Sénateur de la Mayenne
(Les Républicains)

COMMISSION
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

http://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/index.html

Téléphone : 01 42 34 23 20

¹ Sénateurs français : Jean Bacci, Guillaume Chevrollier, Ronan Dantec, Nassimah Dindar, Joël Labbé, Laurence Muller-Bronn, Teva Rohfrisch ; Députés français : Annie Chapelier, Yolaine de Courson, Loïc Dombrevail, Laurence Maillard-Méhaignerie, Monica Michel, Claire Pitollat, Maïna Sage, Liliane Tanguy, Sylvain Templier, Huguette Tiegna, Élisabeth Toutut-Picard, Frédérique Tuffnell, Jean-Marc Zulesi ; Députés sénégalais : Demba Keita, Abdou Sané ; Députée européenne : Saskia Bricmont ; Députée belge : Séverine de Laveleye ; Conseillère nationale suisse : Delphine Klopfenstein Broggini.